

conférence territoriale régionale

28 novembre 2011

le debrief

Une première phase de concertation réussie

600 personnes se sont retrouvées le 28 novembre 2011 à la Maison de la Chimie, à Paris, pour participer à la Conférence territoriale régionale, étape essentielle de la concertation dans le cadre de la révision du Schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF).



Jean-Paul Huchon, président de la Région Île-de-France

“ C’est parce que nous aurons été capables d’associer à la réflexion, très librement, tous les acteurs de notre région, que ce schéma deviendra une vision d’avenir, un projet de vie pour tous les habitants. ”



Jean-Paul Huchon, président de la Région Île-de-France, a ouvert les débats, qui se sont déroulés dans un climat très constructif, en présence de nombreux élus issus de tous les territoires ainsi que de représentants des services techniques des collectivités, des établissements publics d’aménagement, des chambres consulaires, de l’Atelier international du Grand Paris, des forces vives du territoire.

Trois défis pour un territoire solidaire et attractif

Trois défis, qui structuraient déjà le SDRIF 2008, sous-tendaient les débats :

- favoriser l’égalité sociale et territoriale et améliorer la cohésion sociale ;
- anticiper les réponses au changement climatique et au renchérissement des énergies fossiles ;
- dynamiser le rayonnement de l’Île-de-France tout en améliorant la qualité de vie de ses habitants.

Ce cadre des trois défis a été confirmé, renforçant un projet spatial à mettre en perspective à la lumière des évolutions récentes, tant du contexte mondial et des dynamiques franciliennes que des projets portés par l’action publique.

Des échanges intenses sur les enjeux territoriaux

La Conférence territoriale régionale a réussi un pari difficile : débattre des grands enjeux territoriaux et évoquer les moyens de la mise en œuvre du SDRIF. Les ateliers ont permis de dégager les questions clés que pose l’avenir de la région. La table ronde de l’après-midi a très largement débattu des moyens permettant d’améliorer le réseau de transport public, de faire face aux enjeux fonciers, de favoriser la création de nouveaux quartiers urbains... Le rôle de l’Atelier international du Grand Paris a également été précisé dans le cadre du travail à mener au service de la révision du SDRIF.



Vincent Fouchier, directeur général adjoint de l’Institut d’aménagement et d’urbanisme de la région Île-de-France (IAU-IdF)

“ Le SDRIF met en relation les différentes échelles : l’échelle régionale est une bonne échelle pour traiter de l’enjeu de métropole, mais il faut aussi ouvrir sur ce qui se passe au-delà des limites administratives et s’interroger sur ce qui se passe dans les échelles infrarégionales. ”

TROIS QUESTIONS À... ALAIN AMÉDRO,

vice-président du Conseil régional d’Île-de-France, en charge de l’aménagement du territoire, de la coopération interrégionale et des contrats ruraux



Quel regard portez-vous sur le déroulement de la Conférence territoriale régionale ?

Il me semble que la réussite de cette journée a tenu à la très forte implication des participants dans tous les échanges. Des opinions, des convictions ont été affirmées et débattues, en toute liberté. J’ai ressenti, au cours de cette journée, une volonté d’avancer, une créativité partagée au service de notre territoire régional.

Une nouvelle dynamique régionale se dessine-t-elle ?

Il me semble que la vitalité des débats témoigne d’un sentiment croissant d’identité francilienne. Cette dynamique est essentielle, car nous devons aujourd’hui répondre à des enjeux immenses, sociaux, environnementaux, démocratiques et mobiliser des investissements très importants. C’est pourquoi, pour garder le cap, le SDRIF va s’articuler autour des trois défis sur lesquels nous avançons collectivement. Je propose de les compléter par le défi alimentaire, qui renforcera notre volonté d’exemplarité en matière de développement durable et de proximité.

Comment envisagez-vous maintenant la poursuite de la démarche du SDRIF ?

Dans ce contexte exigeant, le SDRIF devrait être un « incubateur de projets » qui facilite l’échange entre des territoires complémentaires et contributifs au sein de l’Île-de-France.

C’est pourquoi nous allons prendre appui sur l’évolution de l’organisation des collectivités territoriales, qui innent et s’organisent. La ville-centre nous le dialogue en franchissant le périphérique. Les limites communales, départementales, régionales sont souvent dépassées pour répondre aux inégalités territoriales, aux enjeux économiques et environnementaux, ce qui implique un dialogue et des arbitrages à l’échelle régionale.

Je propose donc à tous nos partenaires de nous retrouver au cours du premier trimestre 2012, à l’occasion d’une nouvelle phase de concertation, pour avancer ensemble autour de cette question centrale : comment faire naître un territoire qui réponde pleinement aux défis qui sont devant nous ?

L’avis du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER)

Par l’avis qu’il a adopté le 10 novembre 2011, le CESER insiste sur la nécessité d’un SDRIF approuvable par le Conseil d’État et formule les recommandations suivantes :

- œuvrer à une ambition partagée entre l’État et la Région ;
- formaliser un SDRIF plus lisible et plus compact ;
- concilier ambition et réalisme dans ses objectifs sectoriels ;
- s’inscrire dans le cadre plus large du Bassin parisien et de l’Europe du Nord-Ouest.

Trois ateliers pour approfondir les enjeux territoriaux

De nombreux acteurs ont pu prendre la parole à l'occasion d'ateliers aux débats riches et intenses, parfois contradictoires mais toujours constructifs. Extraits.

Atelier 1 Mixité régionale, mixités locales. Quelle organisation du développement métropolitain dans le nouveau contexte francilien ?

La question des déséquilibres et des inégalités était au cœur de cet atelier, avec des approches renouvelées, qui prennent en compte des échelles différentes. Exemple : les processus de ségrégation, qui deviennent plus complexes et ne se résument plus à l'opposition classique entre l'est et l'ouest de l'Île-de-France.

Les notions de concurrence et de complémentarité doivent être envisagées simultanément pour valoriser les atouts de chaque territoire, que ce soit au travers des clusters ou des modes de développement plus diffus. La place accrue prise par les intercommunalités dans les projets de territoire est également porteuse de nouvelles dynamiques territoriales. Concernant les moyens pertinents pour favoriser la mixité sociale, l'importance des choix en matière d'habitat et d'enseignement a été soulignée. La question du foncier apparaît comme centrale, avec des outils comme l'établissement public dédié, les documents d'urbanisme et la fiscalité.

Président de l'atelier 1 : François Labroille, conseiller régional d'Île-de-France, président de la commission aménagement du territoire; expert : Gilles Bouvelot, directeur général de l'Établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF); animateur : Antoine Loubière, rédacteur en chef de la revue *Urbanisme*.



François Labroille, conseiller régional d'Île-de-France, président de la commission d'aménagement du territoire, président de l'atelier 1

« L'enjeu consiste à mettre en évidence les atouts de chaque territoire. Ce thème des inégalités va au-delà de l'opposition entre une vision de développement en cluster et une vision recherchant un développement plus diffus. La question des interstices est un enjeu trop souvent oublié. »

Atelier 2 Quelles réponses territoriales aux défis sociaux et environnementaux ? Avec quels modes opératoires ?

Pour apporter des solutions à la question des ressources naturelles et des solidarités territoriales, la relation ville-nature doit être revisitée, au-delà de l'opposition entre zone dense et grande couronne. Par exemple, la biodiversité existe en secteur urbain, comme le montre la présence des abeilles au cœur de la métropole. L'agriculture devrait être repositionnée dans le projet de développement francilien, le défi alimentaire devant figurer parmi les défis à relever en Île-de-France. La gestion de l'eau et des déchets doit faire émerger des filières permettant aux territoires de se développer sur eux-mêmes, de manière plus égalitaire.



Christine Frey, conseillère régionale d'Île-de-France, adjointe au maire du 3^e arrondissement de Paris, en charge de l'urbanisme, de l'aménagement et des conseils de quartier, rapporteure de l'atelier 2

« Les acteurs franciliens appellent à davantage de dialogue entre les différents espaces : naturels et agricoles d'une part, ville dense d'autre part. L'objectif est de savoir repositionner l'agriculture dans un projet métropolitain de développement. »

Ces filières seront génératrices d'emplois, en relation notamment avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

La construction de logements en grande couronne devra intégrer toutes les conséquences de ces opérations sur le paysage. Plus globalement, la lutte contre la spécialisation des territoires et les inégalités se heurte à la rareté et au prix élevé du foncier. Pour en limiter les effets, l'exemple de la capitale montre que des opérations d'aménagement urbain peuvent mobiliser des terrains considérés comme peu adaptés. La construction de la ville sur la ville permet de lutter contre les inégalités sociales et environnementales.



Emmanuelle Cosse, vice-présidente du Conseil régional d'Île-de-France, en charge du logement, de l'habitat, du renouvellement urbain et de l'action foncière, présidente de l'atelier 2

« Le SDRIF doit préciser la stratégie foncière et la typologie des logements, avec une articulation robuste entre logement et activité économique. »

Présidente de l'atelier 2 : Emmanuelle Cosse, vice-présidente du Conseil régional d'Île-de-France, en charge du logement, de l'habitat, du renouvellement urbain et de l'action foncière; expert : Philippe Estèbe, docteur en sciences politiques et en géographie, enseignant en sciences politiques; animateur : Cyrille Poy, journaliste indépendant.

Atelier 3 L'attractivité de l'Île-de-France, entre rayonnement international et qualité de vie locale. Quel système métropolitain garant d'un développement solidaire ?

L'Île-de-France fait partie des principales agglomérations mondiales. Son attractivité doit être défendue et accrue. Elle est la résultante de nombreux facteurs, dont font partie la qualité de vie et les équipements et services aux habitants. Elle coopère aussi avec son environnement au niveau national. Trois échelles géographiques constituent le cadre des stratégies à mener : Paris et les départements limitrophes, la multipolarité au niveau de l'Île-de-France, les faisceaux qui dépassent largement le cadre régional.

La qualité des déplacements sera un élément clé de la dynamique francilienne, avec un système de transport efficace, maillé, qui optimisera le réseau existant. Il est également indispensable de renforcer les plateformes logistiques et les transports de marchandises. Les « portes d'entrée » aéroportuaires, ferroviaires, fluviales et numériques seront des atouts pour l'attractivité de l'Île-de-France.

Présidente de l'atelier 3 : Isabelle This Saint-Jean, vice-présidente du Conseil régional d'Île-de-France, en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche; expert : Vincent Gollain, directeur de l'attractivité durable des territoires à l'ARD (Agence régionale de développement); animateur : Pierre Gras, journaliste indépendant.



Isabelle This Saint-Jean, vice-présidente du Conseil régional d'Île-de-France, en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, présidente de l'atelier 3

« Je ne crois pas à "l'hyper-concentration" : l'excellence se construira à travers la performance globale de la région. »



Table ronde Quelle mise en œuvre pour le schéma directeur de l'Île-de-France ?

La table ronde finale de la CTR réunissait des acteurs de l'aménagement* pour débattre des moyens nécessaires à la réalisation des objectifs du SDRIF, autour des thèmes de la mobilité, des projets d'aménagement et du foncier.

L'offre de transports devrait augmenter de 25 % en dix ans, pour améliorer la desserte actuelle et anticiper les développements urbains. Le nouveau réseau ferroviaire Grand Paris Express comprendra 57 nouvelles gares. Ces gares vont créer de nouvelles polarités, dont l'aménagement devra intégrer des objectifs forts de mixité et de qualité urbaine.

Selon ces critères, 24 nouveaux quartiers urbains ont été retenus après concertation entre élus et habitants, pour développer une nouvelle forme d'urbanité et créer une ville qui donne envie d'être vécue. La réalisation de tous ces projets dépend d'un marché

foncier tendu, qui impose à la fois l'anticipation et la régulation. Ainsi, plus de 120 projets définis par les collectivités locales sont aujourd'hui accompagnés sur le plan foncier. L'évolution du prix du sol sur les sites des futures gares est également anticipée pour préserver la capacité publique à acquérir les terrains nécessaires. Un point clé, l'équilibre entre logement et création d'emplois, est l'objet d'études à toutes les échelles comme le montre l'exemple du projet Seine aval. Cette réflexion est également développée dans le cadre du Grand Paris, qui approfondit notamment la relation entre le global et le local.

* Catherine Barbé, directrice de l'aménagement et de l'urbanisme de la Société du Grand Paris (SGP); Gilles Bouvelot, directeur général de l'Établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF); Laurence Debrincat, responsable de la division des études générales du Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF); Bertrand Lemoine, directeur de l'Atelier international du Grand Paris (AIGP); Valérie Mancret-Taylor, directrice de la planification, de l'aménagement et des stratégies métropolitaines de la Région Île-de-France; David Morgant, directeur de l'Établissement public d'aménagement du Mantois en Seine aval (EPAMSA).



François Bellanger, prospectiviste, directeur de Transit City

Regarder le territoire autrement

Avec la crise, sommes-nous au début d'une nouvelle histoire? Nous pouvons dès aujourd'hui observer que des ruptures se produisent, avec des conséquences inédites. Par exemple, aux États-Unis, on prévoit que les phénomènes de relégation dans les banlieues pauvres vont encore s'accroître avec l'augmentation prévisible du prix du carburant. Une question – parmi d'autres – devrait être posée : est-ce que l'Île-de-France peut fonctionner si le prix du baril de brut atteint 200 euros ?

Nous assistons ainsi à un basculement des références urbaines et à la nécessité de faire émerger des idées neuves. Des schémas de pensée innovants se font jour dans certaines agglomérations : autour de la question de l'eau à Chicago ou de l'effondrement de l'industrie automobile à Détroit, à propos du vieillissement à Tokyo ou du renchérissement du transport aérien des produits alimentaires à Londres.

Je suis convaincu que pour construire de nouvelles réponses l'Île-de-France doit pratiquer une « prospective de la rupture ».